

Annexe III indiquait les matériaux non soumis à la taxe de fabrication. Or, cette taxe a été étendue à toute la gamme des matériaux par le ministre des Finances en 1963.

Je dirais que si une taxe a été néfaste à l'ensemble d'un pays c'est bien cette taxe de vente supplémentaire sur les matériaux de construction. Le gouvernement cherchait particulièrement à augmenter chaque année le volume de la construction, surtout celle des logements à loyers modiques, etc., etc.; et pourtant la simple addition de cette taxe représentait une charge injuste, spécialement pour les économiquement faibles qui recherchent des logements à loyers modiques.

Mais cette taxe en a également affecté d'autres. Par exemple, une association d'anciens combattants d'Edmonton, qui travaille avec la Société de logement de l'Alberta et la SCHL, construira d'excellents logements pour personnes âgées. Ces logements n'étaient pas limités aux anciens combattants. Et pourtant, à cause des diverses taxes, dont la première était celle sur les matériaux de construction, les prix ont monté considérablement. Il est étrange qu'une association de ce genre doive assumer la totalité des taxes municipales et scolaires. Le loyer de base a donc dû être fixé à \$75 par mois par unité de logement ou par locataire. Imaginez ce qu'on aurait pu faire pour les vieillards sans la taxe sur les matériaux de construction et sans taxe municipale. Il est vrai que la municipalité a fait don du terrain pour \$1 par an. Imaginez ce qui se serait produit si les taxes municipales avaient été réduites de moitié. Le vieillard seul qui doit payer \$75 par mois de loyer aura de graves difficultés. Indiscutablement, une personne dont le revenu se limite à la pension de vieillesse, plus le supplément de revenu garanti, sera incapable de joindre les deux bouts avec ce genre de logement. A cet égard, le gouvernement devrait veiller à rendre notre société plus juste. Nous devrions songer à nos citoyens âgés, qui n'ont ni capital ni épargnes d'aucune sorte, et qui n'ont pas d'enfants qui se reconnaîtraient quelque responsabilité pour le soin des parents âgés.

Si on me permet de terminer mes remarques, j'ajoute qu'il sera plus qu'intéressant de voir quel régime de revenu annuel garanti le motionnaire envisage. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a présenté une version particulière de cette idée. Je me rappelle qu'en 1968, on parlait du revenu annuel garanti comme émanant, dirais-je, du chef de l'opposition (M. Stanfield). A ce moment-là, le gouvernement a dit que l'idée entraînerait des frais de milliards de dollars et effrayerait l'électorat. Il semble maintenant que l'idée du revenu annuel garanti soit presque respectable; dans certains cas, elle est considérée avec révérence. Je voudrais entendre le motionnaire commenter ce sujet.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Bellechasse (M. Lambert) et son collègue d'avoir inscrit cette motion au *Feuilleton*, afin que nous puissions en discuter aujourd'hui. Elle est présentée aux termes d'un article du Règlement qui ne permet pas qu'elle soit mise aux voix. C'est peut-

[L'hon. M. Lambert.]

être une bonne chose, car il me déplairait de voir rejeter l'idée de la société juste. Le gouvernement actuellement au pouvoir y a mis son veto. Certains d'entre nous l'espèrent encore mais elle se fait toujours attendre.

Dans le discours du trône, dont lecture avait été donnée à l'ouverture de la session actuelle, la société juste était présentée comme un idéal éloigné. C'était des propos différents de ceux que nous avions entendus au cours de la campagne électorale de 1968. Toutefois, même si le gouvernement a fait dire au gouverneur général que la société juste devenait un idéal éloigné, on trouve également dans le discours du trône ces paroles fort intéressantes: «L'amour et la compassion doivent animer toute société digne de ce nom». Je crains que la situation ne soit tout autre sous le gouvernement actuel, et que l'amour et la compassion n'en soient absents. Notre société est dirigée par des technocrates animés d'idées préconçues sur ce qui importe, et apparemment insouciantes des souffrances qu'endurent un grand nombre des nôtres.

La motion à l'étude est d'une vaste portée. On pourrait traiter uniquement du niveau de l'exemption de base de l'impôt sur le revenu, de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, du revenu annuel garanti, ou bien de la première partie de la motion, c'est-à-dire de la négligence du gouvernement à instituer la société juste. C'est ce que je voudrais faire et de façon très précise. Je voudrais parler d'une ou deux catégories de gens—il y en a d'autres, mais pour être plus précis, je m'en tiendrai à ces deux-là—que la société juste a méconnues, du moins en ce qui concerne le gouvernement actuel. Ce n'est pas que le gouvernement n'ait pas songé à ces personnes. De fait, non seulement y a-t-il songé, mais il a présenté une mesure législative touchant leur situation. En dépit de cette mesure, j'affirme que la société juste ne s'est pas préoccupée de ces gens.

La première de ces catégories a déjà été mentionnée par les orateurs qui m'ont précédé. Il s'agit de nos vieillards. Il est vrai que la situation de certains retraités est meilleure de nos jours. Beaucoup plus de gens âgés bénéficient aujourd'hui d'une retraite semi-convenable qu'il y a une trentaine ou une quarantaine d'années. Mais il y a encore beaucoup de nos vieillards et de nos gens à la retraite pour qui la vie est bien difficile, en raison de l'insuffisance de leur revenu, et ce revenu perd même de sa valeur par suite de la montée des prix et des impôts.

Si je m'étendais sur l'augmentation de 42c. de la pension de base des vieillards accordée par le gouvernement en décembre dernier, je risquerais de rouvrir un débat qui était clos. Je me borne à mentionner la chose tout en ajoutant que cette augmentation était un affront à nos vieillards et qu'ils ne l'ont pas oublié. Même en comptant la pension de base de \$80 et les \$135 que certains retraités touchent à titre de pension de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, la situation de ces gens empire constamment depuis les changements de décembre dernier, qui sont presque tous entrés en vigueur le 1^{er} avril. La hausse des prix explique, évidemment, pour une bonne part l'aggravation du sort des retraités. Il est également vrai que l'impôt les frappe durement.